

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

permis de conduire Question écrite n° 1220

#### Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les délais d'attente des candidats à l'examen du permis de conduire. Ces délais seraient très variables selon les départements, de quelques semaines à plusieurs mois. Ils semblent anormalement longs dans certains centres d'examen en raison du manque d'inspecteurs du permis de conduire par rapport au nombre de candidats à l'épreuve de conduite. De trop nombreux candidats à ce permis sont ainsi pénalisés, en particulier les jeunes dont l'embauche est liée au permis de conduire. La situation pourrait encore s'aggraver en raison des départs à la retraite de ces fonctionnaires, de l'insuffisance des postes mis en concours pour leur formation et du nombre croissant des conducteurs devant repasser l'examen. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage pour réduire l'attente des candidats à l'examen du permis de conduire.

#### Texte de la réponse

Parmi les raisons qui peuvent être avancées concernant les délais de présentation entre deux épreuves du permis de conduire, on peut évoquer un effectif d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité parfois insuffisant ou des situations ponctuelles difficiles (vacances de postes dues à des mutations répétées par exemple). Ces dernières années, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 53 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. Cet effort a été poursuivi en 2007, avec le recrutement de 55 inspecteurs du permis de conduire, par la création de 15 postes supplémentaires et le renouvellement de tous les postes vacants. À court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises par lettre circulaire du 11 juin 2007 adressée aux services déconcentrés en charge du permis de conduire. Pour l'essentiel, ces mesures ont pour objectif d'augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en termes d'examen, tout spécialement pendant ce second semestre 2007. Des pistes ont également été tracées pour rationaliser les déplacements des inspecteurs, qui sont coûteux en temps et en crédits. Par ailleurs, dès lors que les mesures d'optimisation évoquées ci-dessus auront été appliquées, il sera possible d'organiser des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus criantes. D'importants efforts viennent d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Il est par conséquent primordial que les écoles de conduite fassent bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Elles doivent dispenser une formation complète et présenter des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour de l'examen. À cet égard, il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir avec les exploitants des écoles de conduite une concertation permanente pour une meilleure gestion de leurs difficultés.

#### Données clés

Auteur: M. Jacques Bascou

Circonscription: Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE1220

Numéro de la question : 1220 Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4943 Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5548